

*gisteuses et que nous devrions laisser les portes ouvertes...*", poursuit Félicien Delzeux. Le dirigeant admet que la situation est stressante, sans compter le fait qu'il va devoir régler une facture d'énergie en hausse de 160 000 € en 2023 (260 000 € au total). Pour tenter d'absorber une partie du surcoût, l'augmentation des prix était inévitable (+8 % en moyenne sur le second semestre 2022, faisant passer par exemple le prix de la baguette de 1,10 à 1,30 €).

### Réduire la consommation, un leitmotiv

Même inquiétude du côté des co-propriétés et régies immobilières. "C'est une véritable épée de Damoclès qui est au-dessus de nous, mais nous ne savons pas quand elle sera susceptible de tomber. Et puis lorsqu'on voit que les températures baissent drastiquement, nous ne sommes pas plus rassurés", résume Patrick Lozano, président de l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis) Lyon-Rhône (120 membres

adhérents, 790 000 logements en copropriété, 225 000 logements en gestion locative, 4 000 collaborateurs, Ndlr). "Les coupures d'électricité annoncées auront des conséquences directes sur le fonctionnement des copropriétés : ascenseurs, chaudières, pompes de relevage et VMC pour celles raccordées à une installation gaz. Sans compter les portails automatiques, même si pour certains nous pourront les passer en mode manuel", explique le président de l'instance. "Nous avons téléchargés l'application

Ecowatt, histoire de pouvoir être informé à minima mais le dispositif ne nous permet pas d'avoir des données précises, notamment sur la géolocalisation des zones possiblement concernées par les potentiels délestages". Pour Emmanuel Lenoir, président de l'association des commerçants de Grenoble, Label Ville, qui regroupe 170 adhérents : "Le meilleur moyen de prévenir le risque de délestage est de réduire sa consommation. Il n'y a pas beaucoup de commerces qui vont pouvoir faire face..."

## M<sup>E</sup> TAULEIGNE : "DES COUPURES DE DEUX HEURES SERONT GÉRABLES, MAIS..."



© CAROLINE THIÉMOZ-LAUDY

M<sup>e</sup> Tauleigne s'inquiète des conséquences de ces coupures sur le fonctionnement de la justice.

**Avocate à Grenoble, ancien bâtonnier de ce barreau, M<sup>e</sup> Evelyn Tauleigne craint que les coupures de courant n'engendrent des difficultés supplémentaires dans le fonctionnement de la justice.**

"Toutes les communications sécurisés, qui s'appuient sur Internet. Un délestage pourrait couper ce réseau et nous

empêcher de communiquer dans les temps, par exemple pour une demande d'appel, ou pour la suite à donner à la fin d'une garde à vue", s'inquiète M<sup>e</sup> Tauleigne. D'autant que le tribunal judiciaire de Grenoble ne ferait pas partie des exceptions, "et qu'on sera prévenu la veille pour le lendemain". Avocats et tribunaux sont passés à une quasi systématisation de la numérisation, tant de leurs dossiers que de leurs communications. "C'est aussi le cas des paiements de la Carpa, ou des demandes d'aide juridictionnelle... Tout a été dématérialisé sans qu'on ne se soit jamais inquiété d'une éventuelle coupure du réseau électrique". L'avocate pourra gérer une coupure de deux

heures, mais s'inquiète de les voir durer plus longtemps. "Si le redémarrage était tardif, et qu'on ne peut pas répondre à nos obligations dans les délais, c'est la responsabilité civile professionnelle de l'avocat qui sera en jeu". Autre point noir : la grande probabilité d'ajournement des audiences qui devaient se tenir aux heures de délestage. "Les greffiers doivent avoir accès à leur logiciel. Et l'audience doit être tenue avec la garantie que tous les messages ont été lus. Les affaires devront être renvoyées, avec des délais parfois très longs. Au civil, c'est embêtant. Mais au pénal, il y a souvent des cas urgents de rendre la justice immédiatement. Ce n'est pas simple de renvoyer".